



Moulins, le 3/04/2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires

Politique Agricole Commune

Télédéclaration des aides à la surface 2017

Ouverture du site Télépac

Le site Télépac pour effectuer les demandes d'aides à la surface 2017 est ouvert depuis le 1^{er} avril jusqu'au lundi 15 mai 2017 inclus à l'adresse : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Aucun dossier papier ne sera envoyé. Toutes les demandes sont donc à effectuer via Télépac.

Des modalités d'accompagnement sont mises en oeuvre par la DDT à l'attention des agriculteurs :

- deux réunions publiques seront organisées :

- lundi 10 avril, espace Claude Capdevieille, rue joliot curie à Montmarault,
- jeudi 13 avril, salle de la Grenette, place du 14 juillet à Lapalisse

Ces réunions auront lieu à partir de 14 heures.

- une assistance téléphonique pour :

- la télédéclaration PAC 2017 au 04 70 48 79 79,
- les droits à paiement de base (DPB) au 04 70 48 79 35,

- des ordinateurs seront mis à disposition gratuitement sur rendez-vous à la DDT, à partir du 18 avril. Pour prendre rendez-vous, merci d'appeler le 04 70 48 77 51.

ATTENTION : pour les agriculteurs souhaitant réaliser leur télédéclaration seuls, il est préférable d'attendre le 15 avril 2017. En effet, la préparation de certains dossiers sera finalisée seulement à cette date.

Par ailleurs, la télédéclaration des MAEC et de l'agriculture biologique ne pourra être possible qu'à partir de la mi-avril.

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

Christine de Rodellec
04.70.48.30.36
communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30